

de décisions concernant ses prouesses sont disponibles en quelques clics... En 2010, par exemple, les propriétaires de la résidence du Splendid, à Châtel-Guyon

commentaire de A Lourdes (Hautes-Pyrénées), pas de miracle! En 2012 et en 2013, deux inondations empêchent l'exploitation de la

un document publié le 27 janvier lu par « Le Canard ». Les tribunaux font Avec! Fanny Ruz-Guindos

ment rep...
glin l'ind...
trités re...
par la Li...
« Dan...
ans, tou...
fiques pe...
lisés po...
développ...
sant à i...

Le rectorat de Paris transforme le public en privé

« **M**ES SERVICES sont à votre disposition pour vous accompagner si vous souhaitez changer le statut de votre structure en établissement privé hors contrat. » Ainsi s'achève un courrier du directeur de l'académie de Paris envoyé le 23 mars aux responsables des 21 jardins d'enfants parisiens. Et qui a provoqué une intense émotion.

A mi-chemin entre la crèche et l'école maternelle, ces établissements, financés par la

Ville, accueillent un millier d'enfants de 2 à 6 ans, essentiellement dans les arrondissements les plus défavorisés. Les jours de ces jardins d'enfants sont pourtant comptés. En effet, la loi Blanquer de 2019 rend obligatoire la scolarisation dès 3 ans et provoque, d'ici à la rentrée 2023-2024, la disparition des 256 jardins présents dans tout l'Hexagone.

Depuis trois ans, familles et professionnels sont mobilisés au sein du collectif Decollage,

et multiplient les actions en direction des élus pour faire modifier la loi dite « Pour une école de la confiance ». Ils comptaient notamment sur le ministre de l'Education nationale, qui, le 13 juillet 2022, avait déclaré au Sénat : « Nous devons trouver une solution juridique pour essayer de faire de telle sorte que les jardins d'enfants continuent leurs activités. » Une promesse restée, hélas, sans lendemain, Pap Ndiaye ayant aussi décliné les demandes de rencontre adressées, depuis des mois, par la Fédération nationale des jardins d'enfants (FNDJE). Faute de dérogation, ils devront cesser d'accueillir des enfants de plus de 3 ans ou se transformer en école maternelle publique ou privée – sous contrat avec l'Etat ou non.

Les directeurs des jardins d'enfants ayant très moyennement apprécié la teneur du courrier, le rectorat de Paris a jugé bon d'envoyer quelques jours plus tard une seconde lettre, faisant état d'« une erreur technique », d'« un courrier transmis à tort » et présentant aux destinataires « toutes [se] excuses ». Un joli conte pour enfants qui a apaisé la colère mais pas l'inquiétude des intéressés.

J. C.

ÉLISABETH BORNE REÇOIT L'INTERSYNDICALE



C OM...
Ap...
à la Co...
le haut...
Alain A...
vier de...
Direct...
défens...
plus e...
conseil...
pantou...
l'instit...
putati...
groupe...
ligenc...
cybers...
Fon...
Arnau...
d'Eric...
Creux...
conseil...
rie Pé...
par d...
de mé...
des c...
pour...
thiqu...
tateu...
Cong...
le Q...
Bien...
vaille...

« dres...
se sont...
une ex...
avaries...
le parking...
12,50 euros...
contant, le...
de 5 000 \$...
sinu...
si...
vous nous...
budgét...
ssez...
leaire...
ez votre...
EXEMPLE